

Joinville-le-Pont, le 16 août 2010

Direction des Services Techniques

N/Réf. : 238/10

Dossier suivi par : Benoit ETCHESAHAR

☎ : 01 49 76 60 25

Objet : Inondations du 15 août 2010

Aux riverains du quartier Vautier

Madame, Monsieur,

Les 14 juillet et 15 août 2010, Joinville-le-Pont comme le reste de la région parisienne a connu des événements pluvieux intenses. De nombreuses habitations de votre quartier ont subi des inondations dues à des remontées d'eaux par les caves. Il me semble important de vous apporter une explication, la plus précise possible, de ces événements et les moyens de s'en prémunir.

Vous devez tout d'abord savoir qu'en matière de collecte des eaux, il faut distinguer :

- les eaux pluviales et les eaux usées qui sont normalement collectées dans deux réseaux séparés car elles sont traitées différemment. Il existe encore malheureusement des réseaux dits « unitaires » qui collectent l'intégralité des eaux que la Ville supprime progressivement. Elle vient de lancer par ailleurs un diagnostic de son réseau qui n'avait pas été actualisé depuis plus d'une dizaine d'année.
- La commune n'est pas la seule à gérer des réseaux d'assainissement, le Conseil Général du Val-de-Marne est gestionnaire du réseau départemental. Ce réseau, plus important, est l'exutoire des réseaux communaux du département.

Le quai du Barrage est ainsi équipé de deux réseaux départementaux d'eaux usées :

- Un réseau de surface qui collecte les réseaux communaux (rue Vautier et voies adjacentes) et directement les habitations du quai du Barrage,
- Un réseau profond qui transporte les eaux usées collectées vers la station d'épuration de Valenton. C'est ce réseau, malgré sa dimension, qui a saturé lors des épisodes pluvieux du 14 juillet et du 15 août. En effet, bien que ne devant recevoir que des eaux usées, il collecte aussi des volumes importants d'eaux pluviales de l'ensemble du bassin versant (réseaux unitaires, mauvais branchements, etc.).

Afin de soulager cette canalisation, le service d'assainissement du département a décidé de pomper dans le réseau profond renvoyant les eaux vers le réseau de surface qui n'était pas saturé. Le niveau d'eau dans les réseaux de surface départemental et communal est donc monté rapidement sans toutefois atteindre un niveau critique puisqu'ils n'ont pas débordé. Cette montée en charge du réseau a tout de même provoqué des refoulements dans les caves des habitations qui y sont raccordées.

Les travaux récemment réalisés quai du Barrage et avenue de la Marne ne sont ainsi absolument pas la cause des inondations que vous avez peut-être subies. Il est

possible que, lors d'évènements pluvieux à venir, le même scénario se reproduise. C'est pourquoi les habitations ayant des évacuations ou des installations sanitaires en sous sol doivent être équipées de systèmes (« clapet anti retour ») évitant le reflux d'eaux en provenance des réseaux. Cet équipement est d'ailleurs obligatoire dans les règlements communaux et départementaux d'assainissement.

Vous pouvez contacter Monsieur Benoit ETCHESSAHAR (01 49 76 60 25), responsable des questions d'assainissement au sein de la Direction des Services Techniques, pour obtenir de plus amples renseignements. N'hésitez pas non plus à contacter le Département, aux coordonnées suivantes :

Conseil Général du Val de Marne
Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement
Hôtel du Département
Avenue du Général de Gaulle – 94011 Créteil
01 45 18 34 50

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Olivier DOSNE

Maire de Joinville-le-Pont
Conseiller Régional d'Ile de France